

# LE VACCIN CONTRE LA GRIPPE PANDÉMIQUE A(H1N1) Pour les femmes enceintes



## Je suis enceinte. Le vaccin contre la grippe pandémique A(H1N1) est-il recommandé pour moi?

Oui, il est fortement recommandé aux femmes enceintes. Vous devez savoir qu'à compter du 2<sup>e</sup> trimestre de grossesse (du 4<sup>e</sup> mois), la femme enceinte qui contracte la grippe A(H1N1) court de quatre à cinq fois plus de risques d'hospitalisation que la femme non enceinte. Les complications liées à la grippe peuvent donc mettre en danger votre santé et celle de votre bébé.

## J'ai entendu parler de deux types de vaccin contre la grippe pandémique A(H1N1). Quels sont-ils?

Le principal vaccin actuellement offert au Québec est le vaccin Arepanrix. Il est fabriqué de la même façon que les vaccins habituels contre la grippe. Il contient aussi une substance appelée « adjuvant » qui permet d'améliorer la réponse immunitaire au vaccin. Comme de nombreux médicaments et autres substances pharmacologiques, l'adjuvant n'a pas été testé chez les femmes enceintes. Par prudence, le gouvernement du Québec a acheté un vaccin sans adjuvant à l'intention des femmes enceintes. Il devrait être disponible à compter de la mi-novembre.

## L'activité grippale a pourtant repris de plus belle au Québec, récemment. Est-ce que je devrai néanmoins attendre jusqu'à la mi-novembre avant de bénéficier de la protection qu'offre le vaccin?

Non. Les effets de l'adjuvant sur la femme enceinte ou son fœtus sont inconnus, ce qui ne veut pas dire que l'on pense qu'ils sont nombreux, importants ou dangereux; c'est par prudence que l'on envisage ces effets et que l'on préconise le vaccin sans adjuvant pour les femmes enceintes. Par contre, les effets de la grippe A(H1N1) sont bien réels, eux, et il serait risqué d'attendre le vaccin sans adjuvant pour être protégée. D'autant plus qu'il faut environ deux semaines après la vaccination pour avoir une bonne protection. Les experts recommandent donc aux femmes qui ont entamé la seconde moitié de leur grossesse de se faire vacciner le plus tôt possible, ce qui signifie qu'elles pourront recevoir le vaccin Arepanrix (avec adjuvant). La même recommandation est faite aux femmes enceintes de moins de 20 semaines qui souffrent d'une maladie chronique. Les femmes en bonne santé qui sont en début de grossesse sont encouragées à discuter avec le professionnel de la santé qui assure le suivi de leur grossesse. Elles seront ainsi en mesure de décider si elles attendent ou non le vaccin sans adjuvant.

## Le vaccin contre la grippe pandémique A(H1N1) comporte-t-il des risques particuliers pour la femme enceinte ou son fœtus?

Non. Qu'il s'agisse du vaccin avec ou sans adjuvant, il ne peut donner la grippe puisqu'il est composé de parties du virus inactif. Les réactions attendues sont les mêmes pour les femmes enceintes que pour la population générale. On ne connaît pas l'effet du vaccin sur le bébé à naître, mais rien ne permet de croire à un effet nocif. Les risques de la maladie pour la femme enceinte sont quant à eux bien réels.

Un des vaccins sans adjuvant disponibles au Québec (Panvax<sup>MD</sup>) contient des traces d'antibiotiques. Si vous avez déjà fait une allergie assez grave pour nécessiter des soins médicaux immédiats après la prise d'antibiotiques, il faut en informer l'infirmière avant l'administration du vaccin.

## Quels sont les bénéfices attendus de la vaccination pour moi et mon bébé?

Le premier de ces bénéfices est la protection contre la maladie et ses complications. L'enfant né d'une femme vaccinée au 3<sup>e</sup> trimestre de la grossesse a aussi plus de chances d'être protégé contre la grippe durant un certain nombre de semaines après sa naissance.

« La vaccination est fortement recommandée à toutes les femmes enceintes. »